



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 24 novembre 2005

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires : Melle MASLOUHI - M. BEKTHAOUI

Membres présents :

M. ALLAERT - Mme AVENA - M. BACHELARD - M. BARBEY - M. BELLEVILLE - Mme BERNARD
M. BERNARD - Mme BESSIS - Mme BIOT - Mme BLIGNY - M. BOUHELIER - M. BOURNY -
M. CHEVIGNY - Mme COLOMBET - Mme DARCIAUX - M. DINCHER - M. DOUHAI - M. DUBOIS -
M. DUPIRE - Mme DURNERIN - M. ESMONIN - M. ETIEVANT - M. FOUCHERES - M. FOUILLOT -
Mme GARRET-RICHARD - M. GERVAIS - M. GILLOT G -, M. GILLOT J.P - Mme HERVIEU -
M. HESSE - M. JOLY - M. JULIEN - M. IZIMER - M. LABORIER - M. LAURENT - Mme LEMOUZY -
M. MAGLICA - Mme MANSAT - M. MARCHAND - M. MARTIN - M. MASSON - M. MOREAU -
M. NOWOTNY - M. OBRIOT - M. PARIS - M. PETITJEAN - M. PILLIEN - M. PRIBETICH - M. RETY -
Mme ROY - M. ROIZOT - M. SAUNIE - M. SOUMIER - Mme TENENBAUM

Membres absents :

M. AUDARD (pouvoir à M. ESMONIN) - M. BEKHTAOUI - M. BERTELOOT - M. BRENOT -
M. BRESSAND (pouvoir à M. DOUHAI) - M. BRIOT - M. CARBONNEL (pouvoir à M. MOREAU) -
M. CHAPUIS - M. DELATTE - M. DESVIGNES (pouvoir à M. DOUHAI) - M. DODET -
Mme FLAMENT. - M. GONDELLIER - Mme MASSU (pouvoir à M. NOWOTNY) - M. MILLOT (pouvoir à
M. PRIBETICH) - M. MENUT (pouvoir à M. PARIS) - M. NUDANT - M. PERRIN - M. PINON (pouvoir à
M. JULIEN - Mme POPARD (pouvoir à M. GUY GILLOT

**OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE ET CONTRAT D'AGGLOMERATION – Affaires
Foncières – Acquisition de terrains**

Le Grand Dijon souhaite procéder à l'acquisition de terrains situés en limite Est de la commune de
Dijon, sur un secteur proche de l'échangeur de Mirande, afin de permettre, à terme, la réalisation
d'équipements.

Les parcelles concernées représentent une superficie totale de 72 391 m². Elles sont cadastrées section
ZA n° 12p pour 5 ha 49 a 44 ca et n° 16p de 1 ha 74 a 47 ca.

Les terrains sont actuellement classés en zone NC au Plan Local d'Urbanisme. Il est précisé qu'une
procédure de modification du PLU va être engagée prochainement en vue de classer ce secteur en zone

NDe afin de permettre la construction d'équipements publics. La modification devrait être approuvée en milieu du premier semestre 2006.

Pour faire suite aux négociations amiables engagées avec les propriétaires et par anticipation à ce classement, un accord amiable est intervenu avec les Consorts GUILLEMARD propriétaires, qui acceptent de céder ces parcelles en totalité.

En considération de l'importance de ce dossier pour le développement de l'agglomération dijonnaise et son attractivité, compte tenu de la localisation de ces terrains, ainsi que de leur potentiel, il est proposé d'acquérir ces deux parcelles sur la base d'un prix unitaire de 9 € le m², soit 651 519 €, supérieur à l'évaluation des Domaines pour le classement actuel en zone NC, mais conforme à l'évaluation des Domaines par anticipation au classement futur des terrains et en application des dispositions de la zone NDe.

Par ailleurs, une indemnité d'éviction agricole de 35 094 €, conforme au barème établi par les Domaines, en accord avec la Chambre d'Agriculture, sera accordée à M. Jean-Paul LECHENAULT exploitant agricole, en vue de la libération de ces deux parcelles de terrain.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

DECIDE

-D'acquérir sur les Consorts GUILLEMARD, deux parcelles de terrain situées sur le territoire de la commune de Dijon, d'une superficie totale de 7 ha 23 a 91 ca, cadastrées section ZA n° 12p de 5 ha 49a 44 ca et n° 16p de 1 ha 74 a 47 ca ;

- De dire que le montant de l'acquisition s'élève à la somme totale de 686 613 €, soit 651 519 € pour le terrain et 35 094 € pour l'éviction agricole ;

- D'autoriser le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser cette affaire.



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

29 NOV, 2005

Publié le 25.11.05
Déposé en Préfecture le

